



faculté de
Médecine et
de **Pharmacie**



Université
de Poitiers



**ECOLE REGIONALE
DE SAGES-FEMMES
POITIERS**



L'école de sage-femme

p 3 à 9

La localisation	p 4
La capacité de formation	p 5
L'admission définitive	p 5
Les salles de simulation	p 6
La salle de consultations	p 6
La salle multi-usages	p 8
La chambre d'hospitalisation Mère/Nouveau né	p 9
La salle de naissances	p 10
La salle informatique / salle de débriefing	p 12

Les études

p 13 à 24

La finalité de la formation	p 13
Le projet pédagogique de l'Ecole de Poitiers	p 14
Les contenus théoriques	p 14
La formation clinique	p 18
Les lieux de stage	p 19
Les frais de la formation	p 22
Les aides possibles	p 23
Pour en savoir plus	p 24
Témoignages d'étudiants sages-femmes	p 25
Témoignages de sages-femmes	p 28

La Profession de Sage-Femme

p 32 à 39

La définition de la profession	p 33
Les qualités et les aptitudes nécessaires	p 35
Les différents modes d'exercice	p 36
Les effectifs de sage-femme	p 38
Le salaire	p 39
Les évolutions professionnelles	p 39

L'ECOLE

LOCALISATION DE L'ÉCOLE

L'école de Sages-Femmes est, à ce jour, située dans l'enceinte du Centre Hospitalo-Universitaire de Poitiers, au 2^{ème} étage de l'Institut Régional de Formation des Professionnels de Santé (IRFPS)



Adresse :

Ecole de Sages-Femmes
CHU 2^{ème} étage IRFPS
2, rue de la Milétrie BP 577
86021 POITIERS Cédex

Coordonnées téléphoniques :

Direction : 05 49 44 44 41
Secrétariat : 05 49 44 33 32
Télécopie : 05 49 44 41 69

Email de l'école :

ecole.sages-femmes@chu-poitiers.fr

CAPACITE DE FORMATION

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études en école de Sages-Femmes (numerus clausus) est fixé par un arrêté conjoint du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Ce nombre est de 21 pour l'Ecole de Poitiers.

Pour intégrer le cursus maïeutique, depuis la rentrée 2016, deux voies sont possibles

- 1^{ère} possibilité : Réussite au concours filière maïeutique à l'issue de la PACES
- 2^{ème} possibilité : 2 places sur 21
 - Validation d'une 2^{ème} année de licence des « Sciences de la vie »
 - Sélection sur dossier puis sur entretien

Les étudiants sont obligatoirement affectés à l'Ecole qui est rattachée à la Faculté de Médecine.

L'Ecole de sages-femmes de Poitiers peut accueillir en plus **2 étudiants à titre étranger** (autres que les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse) classés en rang utile à l'issue du concours de la 1^{ère} année des études en santé.

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical qui émane d'un médecin agréé.

Le futur étudiant doit répondre aux obligations vaccinales en vigueur contre la tuberculose, la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos et l'hépatite B (article L 311-4 Code de la Santé Publique).

LES ETUDES

Le Diplôme d'Etat de Sage-Femme (grade master) est un diplôme de l'enseignement supérieur, délivré par l'Université à l'issue des cinq années de formation.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (grade licence) est un diplôme de l'enseignement supérieur, délivré par l'Université à l'issue des 3 premières années de formation (PACES puis 2^{ème} et 3^{ème} années de maïeutique en école de sages-femmes).

LA FINALITE DE LA FORMATION

La formation initiale doit amener les étudiants à l'exercice d'une compétence médicale et d'une réelle responsabilité. Parallèlement à l'acquisition d'un savoir médical, cette formation permet de développer, d'une part des qualités d'analyse et de synthèse qui permettront aux futurs professionnels de participer à la politique de santé publique du pays, et d'autre part des qualités humaines et relationnelles pour une meilleure prise en charge possible des patientes.

Le programme de 2^{ème} et 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) met l'accent sur la connaissance de la physiologie et vise à donner aux étudiants une maîtrise de l'obstétrique normale. Les connaissances acquises en 1^{ère} et en 2^{ème} année du 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat leur permettront de reconnaître immédiatement la pathologie et d'agir en conséquence. Cette spécificité leur donne un rôle essentiel dans la prévention.

La finalité de ce projet est de former :

- des professionnels compétents et polyvalents, capables d'exercer dans les maternités de niveau I, II ou III, quelles soient publiques ou privées, et dans le secteur libéral.
- des sages-femmes engagées et responsables, capables de prendre et d'assumer des décisions dans la limite et le respect de leurs compétences, capables de travailler en collaboration avec tous les acteurs de la santé périnatale pour une prise en charge pré, per et post-partum de qualité.

La formation initiale permet la construction d'une identité professionnelle.

La prise de conscience de la nécessité d'une formation, sans cesse à poursuivre, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel, sera le garant du dynamisme et de la vitalité d'une profession chargée d'histoire mais tournée vers l'avenir.

LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE DE POITIERS

L'organisation des études a été réformée et un programme a été mis en place à la rentrée 2011 dont la composition répond aux exigences d'une formation s'inscrivant dans un processus Licence-Master-Doctorat (LMD)

L'accent est mis :

- sur la physiologie et sur la maîtrise de l'obstétrique normale en 2^{ème} et 3^{ème} année DFGSMa
- sur le dépistage et la prise en charge de la pathologie. en 1^{ère} et 2^{ème} année du 2^{ème} cycle.

Un mémoire de fin d'études est présenté par chaque étudiant, sa validation est nécessaire pour l'exercice professionnel.

Répartition cours/stages du programme

	2 ^{ème} et 3 ^{ème} année DFGSMa		1 ^{ère} et 2 ^{ème} année du 2 ^{ème} cycle	
Enseignement clinique (stages) sur la base de 35 h/semaine	9 semaines	21 semaines	21 semaines	30 semaines
Théorie en présentiel Travail personnel, révisions, examens	31 semaines	19 semaines	26 semaines	12 semaines
Vacances Noël et printemps	4 semaines	4 semaines	5 semaines	5 semaines
Congés d'été	8 semaines	8 semaines		

LES CONTENUS THEORIQUES

Les contenus théoriques proposés sont conformes au programme des études mais ils sont réactualisés en fonction des évolutions du contexte professionnel et périnatal. Le certificat informatique et internet créé, pour les étudiants en formation dans les établissements de l'enseignement supérieur, dans le but de développer, de renforcer, de valider et d'attester des compétences nécessaires à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication doit être validé au cours de la 2^{ème} et/ou de la 3^{ème} année du DFGSMa. Les étudiants reçoivent aussi une formation aux gestes et soins d'urgence Enseignement validé en 2^{ème} année du 2^{ème} cycle des études de sage-femme par la présence et la validation de tous les ateliers organisés au cours des différentes années d'étude. L'organisation pédagogique des enseignements est variée.

Les cours théoriques sont dispensés soit en promotion entière soit en demi-promotion. Ils sont dispensés en priorité par des enseignants issus de l'Université, des praticiens hospitaliers et des sages-femmes.

Selon le cas, divers professionnels sont amenés à intervenir : avocats, sages-femmes libérales, sages-femmes de PMI, pharmaciens, biologistes, etc. Les intervenants sont tous spécialistes du thème traité.

Les étudiants peuvent être amenés à produire des travaux écrits ou encore des exposés oraux notamment en santé publique, en mécanique et techniques obstétricales et en contraception. Les travaux écrits sont des productions personnelles. Leur réalisation permet de développer la réflexion sur un thème donné et favorise le travail autour de l'écriture professionnelle. Ils contribuent à la démarche de recherche et préparent à l'élaboration du mémoire de fin d'études.

Pour le mémoire, ils sont dirigés par un directeur de mémoire choisi pour ses compétences particulières. Ils bénéficient aussi de l'aide d'épidémiologistes et/ou de statisticiens qui sont rattachés au pôle hospitalo-universitaire de santé publique.

Les exposés oraux vont les préparer à la soutenance publique de leur travail de recherche.

Un examen est organisé à l'issue de chaque semestre. La réussite à un semestre nécessite la validation des unités d'enseignement théorique, des stages et des synthèses cliniques.

Le diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ;
- et soutenu leur mémoire avec succès.

Ci-après un exemple de répartition des unités d'enseignement théorique et clinique pour l'année universitaire 2016-2017.

2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Semestre 3		Semestre 4	
Unités d'Enseignement	ECTS	Unités d'Enseignement	ECTS
Sémiologie générale (*)	2	Autres systèmes	3
Hormono-reproduction (*)	7	Appareil cardio-respiratoire	3
Tissus sanguins et lymphocytaires (*)	5	Obstétrique, Maïeutique	2
Génétique médicale (*)	4	Puériculture, Néonatalogie Pédiatrie	2
Reins et voies urinaires	3	Gynécologie	2
Santé publique -épidémiologie	3	UE Anglais	2
UE libre	3	UE libre	3
		UE stages	9
		UE synthèse clinique	1

Des Unités d'Enseignements (UE) dont certaines peuvent être mutualisées avec les autres professions médicales (*).

3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Semestre 5		Semestre 6	
Unités d'Enseignement	ECTS	Unités d'Enseignement	ECTS
Obstétrique, Maïeutique	9	Obstétrique, Maïeutique	6
Puériculture, Néonatalogie Pédiatrie	4	Puériculture, Néonatalogie Pédiatrie	3
Gynécologie	2	Gynécologie	4
Santé, Société, Humanité	3	Santé, Société, Humanité	3
Anglais	2		
UE stages	9	UE stages	12
UE synthèse clinique	1	UE synthèse clinique	2

1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études en vue du DE

Semestre 1		Semestre 2	
Unités d'Enseignement	ECTS	Unités d'Enseignement	ECTS
Obstétrique, Maïeutique, Diagnostic anténatal et médecine fœtale	4	Obstétrique, Maïeutique, Diagnostic anténatal et médecine fœtale	4
Néonatalogie, Pédiatrie	3	Néonatalogie, Pédiatrie	3
Gynécologie, santé génésique des femmes et AMP	2	Gynécologie, santé génésique des femmes et AMP	2
Santé publique	2	éthique	2
Recherche-mémoire	3	Santé publique	2
Anglais	2	UE libre	3
UE stages	12	UE stages	12
UE synthèse clinique	2	UE synthèse clinique	2

2^{ème} année du 2^{ème} cycle des études en vue du DE

Semestre 3		Semestre 4	
Unités d'Enseignement	ECTS	Unités d'Enseignement	ECTS
Obstétrique, Maïeutique, Diagnostic anténatal et médecine fœtale	6	Recherche-mémoire	6
Néonatalogie, Pédiatrie	3		
Gynécologie, santé génésique des femmes et AMP	2	UE stages Un stage intégré, pré-professionnalisant de 6 mois dans une des maternités (type 2 ou 3) de la Région Poitou-Charentes	21
Sciences humaines et sociales	6		
Santé publique	1		
Recherche-mémoire	1		
pharmacologie	3		
UE stages	6		
UE synthèse clinique	2	UE synthèse clinique	3

LA FORMATION CLINIQUE

Elle se déroule à l'école et sur les terrains de stage.

A l'école

Elle vise à préparer l'étudiant à prendre en charge une gestante, une parturiente, une accouchée, un nouveau-né tant du point de vue médical que du point de vue psychologique ou social, en prenant en compte le confort physique, psychique et la sécurité de sa patiente ou de son patient.

Les travaux dirigés et travaux pratiques se font dans des temps déterminés et concernent l'apprentissage clinique, les pratiques obstétricales, les soins techniques, la psychologie...

Il s'agit de séquences d'enseignement qui font appel à des méthodes pédagogiques actives et/ou à des apports théoriques fondamentaux, visant à mobiliser les acquis de l'étudiant et à lui donner les outils nécessaires à la prise en charge efficace d'un patient.

Sur le terrain

Elle repose sur :

- la mise en pratique des enseignements dispensés à l'école (passage de la simulation à la réalisation, lien entre théorie et pratique) ;
- la mobilisation des capacités d'observation, de réflexion, de l'esprit critique (découvertes de pratiques différentes ou nouvelles) ;
- l'incitation de l'étudiant à la prise en charge de sa formation.

Les stages sont d'une durée de 3 semaines (à l'exception du dernier stage), 35 heures en moyenne avec des nuits et des week-ends.

LES LIEUX DE STAGE

Principes généraux

Les terrains de stage sont nombreux. Cette diversité traduit l'ouverture importante des champs de référence afin de développer les capacités d'adaptation à des contextes, des situations, des individus différents. Les stages sont obligatoires : leur validation est nécessaire pour que l'étudiant soit admis en année supérieure

Le choix de la majorité des terrains de stage est fait par l'équipe pédagogique en fonction du programme officiel, des possibilités locales et en prenant en compte les contraintes des étudiants (hébergement, mobilité).

Les étudiants ont la possibilité de proposer des terrains de stage, en dehors de la zone géographique de l'ex Région Poitou-Charentes, sur certains secteurs d'activité (suites de couches et salle de naissance) ou pour certains types d'exercice professionnel.

Organisation selon les années de formation

En 2^{ème} et 3^{ème} année DFGSMa

Les stages ont lieu dans les maternités de type 1 et 2 sur la zone géographique de l'ex Région Poitou-Charentes pour permettre l'apprentissage de l'obstétrique physiologique et l'apprentissage de la prise en charge du nouveau-né sain.

- **2^{ème} année DFGSMa : 3 stages de 3 semaines**
 - 1 stage de médecine ou de chirurgie
 - 1 stage en salles de naissances
 - 1 stage en suites de couches

- **3^{ème} année DFGSMa : 7 stages de 3 semaines**
 - 1 stage en consultations de suivi de grossesses
 - 4 stages en salles de naissances
 - 1 stage en suites de couches
 - 1 stage chez une sage-femme libérale

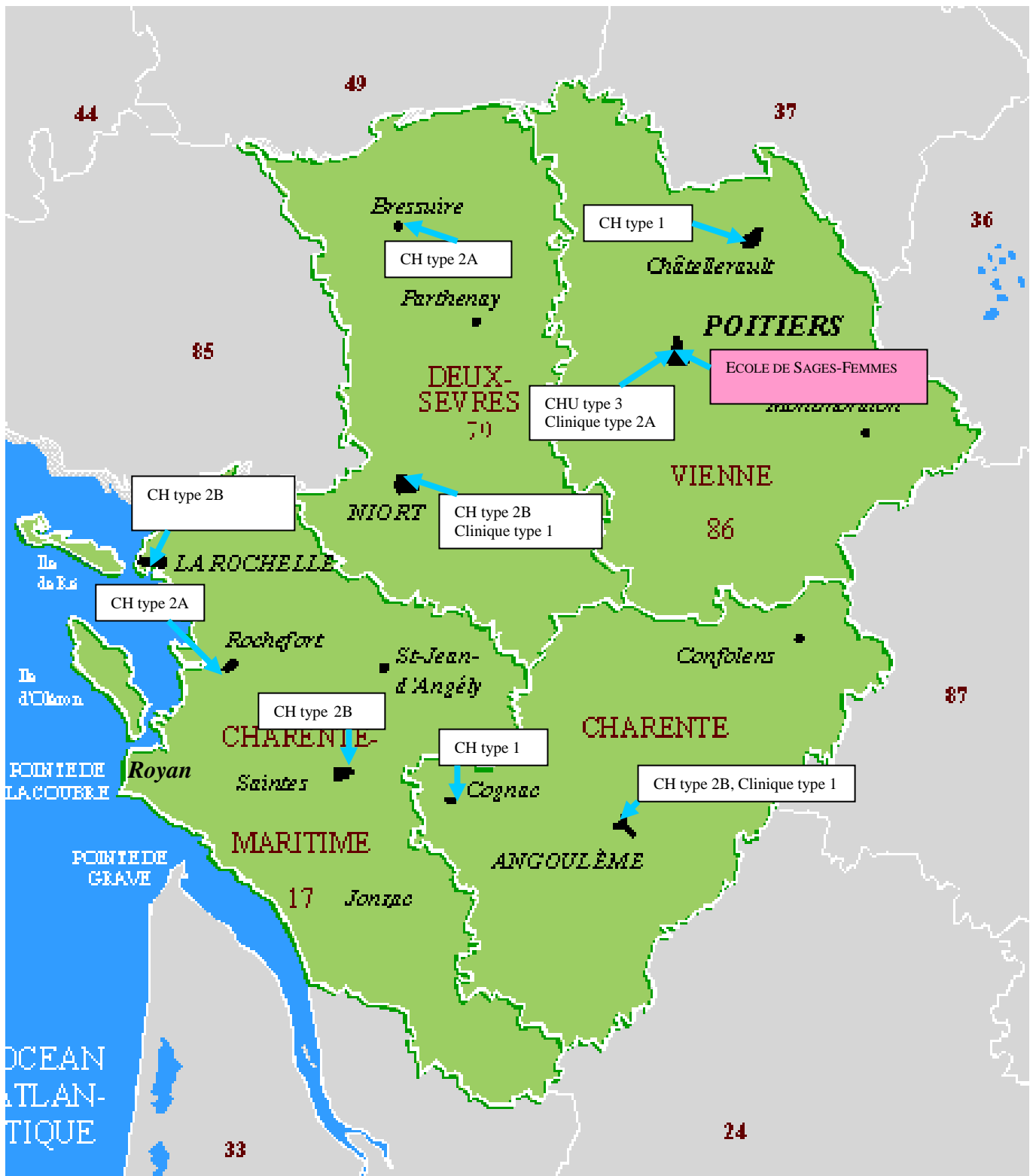
En 1^{ère} et 2^{ème} année du 2^{ème} cycle des études de sage-femme

Au cours de la 1^{ère} année du 2^{ème} cycle, les stages ont principalement lieu dans la maternité de type 3 du CHU de Poitiers pour confronter les étudiants à la prise en charge des grossesses à risque, des grossesses avec des pathologies et des nouveau-nés prématurés.

Au cours de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle, les étudiants ont la possibilité de faire des stages :

- en salles de naissances dans les maternités de la métropole et des DOM-TOM
 - en lien avec leur mémoire
 - à l'étranger
 - dans un laboratoire de recherche (dans le cadre de la validation d'un master recherche)
-
- **1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études de sage-femme : 8 stages de 3 semaines**
 - 1 stage : consultations de suivis de grossesses
 - 1 stage : hospitalisation grossesses pathologiques
 - 3 stages en salles de naissances
 - 1 stage : suites de couches
 - 1 stage dans l'un des secteurs suivants
 - chez une sage-femme libérale
 - En réanimation pédiatrique
 - En service d'assistance médicale à la procréation
-
- **1^{er} semestre de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle: 2 stages de 3 semaines**
 - 2 stages en salles de naissances
 - 1 stage dans l'un des secteurs suivants
 - chez une sage-femme libérale
 - En réanimation pédiatrique
 - En service d'AMP
 - En service de diagnostic anténatal
 - En service de protection maternelle et infantile
 - En unité psychiatrique mère/bébé
-
- **2^{ème} semestre de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle : 1 stage de 24 semaines préprofessionnel**

Le choix du terrain de stage est lié au projet professionnel et au nombre d'actes réalisés par l'étudiant à la fin de la 1^{ère} année du deuxième cycle des études. Ce stage a lieu dans les maternités de type 2 ou 3 de la zone géographique de l'ex Région Poitou-Charentes.



LES FRAIS DE LA FORMATION

A L'ENTREE EN FORMATION

- Les frais d'achat
 - De 4 tenues de stage (valables pour toute la durée de la formation) (**197.16 € pour l'année 2016**)
L'entretien des tenues de stage est assuré par le CHU.
 - De chaussures spécifiques pour l'activité hospitalière

A L'ENTREE EN 2^{ème} et 3^{ème} année de DFGSMa

- Les frais de sécurité sociale étudiant : 215 euros (en 2016)

ANNUELLEMENT

- **Les droits d'inscription universitaire** ce qui leur donne un accès à la bibliothèque universitaire et aux œuvres du CROUS (sport, restaurant, logement)(pour 2014)
 - **184 euros en 2^{ème} et 3^{ème} année**
 - **256 euros en 4^{ème} et 5^{ème} année**
 - **+ 5,10 € par an pour la médecine préventive**
- Les livres (sans obligation d'achat)

LES FRAIS DE STAGE

Pour les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année, les frais de stage (hébergement, déplacement, vaccinations, etc.) sont à la charge de l'étudiant.

Les étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} année bénéficient d'une indemnité forfaitaire mensuelle de transport de 130 euros brut lorsqu'ils accomplissent un stage en dehors de la structure de formation sous réserve que le lieu de stage soit situé à plus de 15 kms de l'école et du domicile.

LES AIDES POSSIBLES

LES BOURSES REGIONALES

Les étudiants peuvent bénéficier des bourses versées par le Conseil Régional mais pas de celles du CROUS.

Un décret publié en décembre 2016 prévoit l'alignement des bourses de la Région sur les bourses du CROUS en terme de montant et de critères d'attribution.

LE STATUT DE L'ETUDIANT SAGE-FEMME

Les étudiants en 1^{ère} et 2^{ème} années du 2^{ème} cycle des études de sage-femme (4^{ème} et 5^{ème} année) ont le statut d'étudiant hospitalier en maïeutique. Ils participent à l'activité hospitalière et extrahospitalière. Ace titre, ils ont la qualité « d'agent public ». Ils perçoivent une rémunération annuelle dont le montant est de :

	Montants annuels au 1 ^{er} novembre 2016	Montants annuels au 1 ^{er} février 2017
Etudiants 5 ^{ème} année	2 998, 85	3 016, 84
Etudiants 4 ^{ème} année	1 545, 95	1 555,22

Ils cotisent au régime général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne et ils ne souscrivent plus à la sécurité sociale étudiant.

POUR EN SAVOIR PLUS

Prendre contact avec des sages-femmes

Il est possible de prendre contact avec une maternité ou un cabinet de sage-femme libérale près de chez soi pour y effectuer un stage d'observation afin de mieux connaître la profession.

LIENS UTILES

Association des Etudiants Sages-Femmes de Poitiers :
<http://www.aesfp.com/>

Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes : www.anesf.com

Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes : www.ordre-sages-femmes.fr

Collège National des Sages-Femmes de France : www.cnsf.asso.fr

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Poitiers : <http://medphar.univ-poitiers.fr>

http://www.dailymotion.com/video/xk5b63_sage-femme-en-chu_news